

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf octobre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois octobre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-3-129

ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE POUR DES MISSIONS DE
COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS) SUR LES
OPÉRATIONS BÂTIMENTS DE LA CC2R
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), DOUSSON Bruno, DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance

2023D1-1-3-129

**OBJET : ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE POUR DES MISSIONS DE COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS) SUR LES OPÉRATIONS BÂTIMENTS DE LA CC2R
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour un accord cadre à bons de commande pour des missions de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) sur les opérations bâtiment de la CC2R, par voie de procédure adaptée ouverte, soumises aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^o du Code de la Commande Publique.

Le Bureau Communautaire du 23 mai 2022 a attribué cet accord-cadre à l'entreprise PGP pour un montant maximum de 40 000,00€ HT.

La Commission des Plis s'est tenue le 2 octobre 2023 pour se prononcer sur l'avenant 1.

Cet avenant porte sur un changement de numéro de SIRET du titulaire de l'accord-cadre.

En effet, à la suite d'un changement d'adresse postale, le numéro de SIRET a été modifié. Il convient ainsi de prendre acte de la nouvelle adresse et du nouveau SIRET de l'entreprise, à savoir :

Nom : PGP

Adresse : Boîte n°1 - 61, avenue Gambetta - 82000 MONTAUBAN

SIRET : 794 080 747 000 23

Par conséquent, cet avenant n'a aucune incidence financière et n'implique pas d'allongement des délais.

Le Président propose donc :

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant tel que détaillé ci-dessus ;

AR Prefecture

082-248200016-20231009-2023D1_1_3_129-DE
Reçu le 12/10/2023

- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 9 octobre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 octobre 2023

La secrétaire de séance désignée
Le Maire de CASTELSAGRAT



Francine FILLATRE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET